



EUROPEAN COMMISSION  
DIRECTORATE-GENERAL FOR MARITIME AFFAIRS AND FISHERIES

The Director-General

Bruxelles,  
MARE.C5/EL/vr/Ares(2021)

Mr Emiel Brouckaert  
Président Comité Exécutif  
Conseil Consultatif pour les EOS  
info@nwwac.ie

Cher Monsieur Brouckaert,

Merci pour votre lettre du 14 janvier 2021.

En raison de la conclusion tardive de l'accord de commerce et de coopération (ACT), le Conseil de décembre a décidé de fixer des TAC provisoires pour les trois premiers mois de 2021. Cette décision a été prise comme solution de transition pour éviter toute perturbation des activités de pêche de l'UE secteur de la pêche.

Comme vous l'avez souligné à juste titre, la Commission s'est engagée à analyser si certains des TAC provisoires nécessitaient un ajustement supplémentaire en raison de la nature saisonnière de la pêche. En conséquence, la Commission a adopté le 25 janvier une proposition prévoyant des TAC provisoires plus élevés pour un certain nombre de stocks, actuellement en discussion au sein du groupe de travail du Conseil. Ce processus d'adaptation des TAC provisoires n'aura aucune incidence sur les consultations en cours avec le Royaume-Uni.

Je conviens avec vous que la fixation de TAC définitifs est actuellement l'une des questions les plus urgentes. Pour cette raison, l'UE cherche à faire avancer rapidement les consultations annuelles avec le Royaume-Uni dans les semaines à venir, sur la base des dispositions de l'ACT récemment convenues et des orientations fournies par le Conseil pour ces consultations. Nous pensons que c'est la meilleure façon d'assurer la certitude et la stabilité pour nos pêcheurs et nos femmes à l'avenir.

Permettez-moi enfin de vous assurer que mes services et moi ferons tout notre possible pour parvenir à une finalisation rapide de la consultation UE-Royaume-Uni.

Cordialement,

Charlina VITCHEVA